

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Elus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 17

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH- Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
 M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
 Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés :

- M. Gérard MITTELHAEUSER avec pouvoir au maire.
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne M. Jeannot KLEIN, Adjoint au Maire, comme président de séance. Le Maire quitte la salle.

Monsieur KLEIN rappelle que la Commission des finances a examiné les comptes dans sa réunion du 07 mars 2023.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2022, arrête comme suit :

Section de fonctionnement

◆ Dépenses	791 775,17 €
◆ Recettes	<u>1 195 348,52 €</u>
◆ Résultat	+ 403 573,35 €

Section d'investissement

◆ Dépenses	681 686,12 €
◆ Recettes	<u>658 651,62 €</u>
◆ Résultat	- 23 034,50 €

De ce fait, l'excédent d'investissement reporté s'élève à 860 364,48 – 23 034,50 soit 837 329,98 €.

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : 1 324 342,65 €

A noter que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 926 697,74 €. De ce fait, le résultat cumulé de la section d'investissement s'établit à 837 329,98- 926 697,74 = - 89 367,76€

➤ **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 présenté et arrêté comme ci-dessus.

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent cumulé dans la section de fonctionnement d'un montant 487 012,67 € et d'un déficit d'un montant de 89 367,76 € dans la section d'investissement,

➤ **DECIDE** d'affecter à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2023 la somme de 100 000,00 €.

➤ **DECIDE** d'affecter à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget 2023 la somme de 387 012,67 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (17 voix « POUR » et 2 non-votants : le maire et M. Gérard MITTELHAEUSER).

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Francis WOLF**



Le (la) secrétaire de séance, **Eric MULLER, 1^{er} adjoint au maire**

